PEGASE INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 12.072.590 euros
Siège social : 44 rue de Strasbourg
11000 CARCASSONNE
525.210.290 RCS CARCASSONNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE DU 26 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le 26 octobre à 17 heures, les membres du Comité Stratégique se sont réunis à l'initiative du Président de la société.

La feuille de présence permet de constater que tous les membres sont présents.

Monsieur Laurent BUZZO TITELLA préside la séance.

Le Président précise que le Comité Stratégique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du Président du Comité Stratégique ;
- nomination d'un Directeur Général ;
- pouvoirs.

1) Nomination du Président du Comité Stratégique

Après en avoir délibéré, le Comité Stratégique nomme à compter de ce jour, en qualité de Président du Comité Stratégique, pour la durée de son mandat de membre du Comité Stratégique Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, demeurant Les Arbousiers, Route de Souilhanels, 11400 Castelnaudary.

Monsieur Jacques BUZZO TITELLA remercie les membres du Comité pour la confiance qui lui est ainsi témoignée et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

La réunion se poursuit sous la Présidence de Monsieur Jacques BUZZO TITELLA.

2) Nomination d'un Directeur Général

Le Comité Stratégique décide à l'unanimité de nommer à compter ce de jour, en qualité de Directeur Général de la société pour la durée de son mandat de membre du Comité Stratégique, Monsieur Jean Luc GIRAUD, demeurant 6 rue Jean François Lesueur, 31130 BALMA.

Monsieur Jean Luc GIRAUD remercie les membres du Comité pour la confiance qui lui est ainsi témoignée, déclare accepter les fonctions correspondantes et satisfaire à toutes les conditions requises pour exercer son mandat.

Le Directeur Général assiste le Président dans la direction générale de la société et du groupe conformément aux dispositions statutaires.

L.B

3) Pouvoirs

Le Comité donne pouvoirs à son Président pour formaliser et concrétiser l'ensemble des décisions adoptées.

Il donne également pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par le Président et un membre du Comité Stratégique.

"Certifié conforme"
Le Président

